

CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT

SAISON 2021

Entre les soussignés, est convenue la location d'un emplacement aux conditions générales stipulées au verso

Nom Prénom Date et lieu de naissance.....

Adresse :

Code postal..... Ville..... Pays.....

☎ Fixe ☎ portable ☎

Numéro d'immatriculation du véhicule..... caravane..... camping-car.....

• Je désire réserver un emplacement : Tente Caravane Camping-car

Arrivée à partir de 14h / départ avant 12h

Personnes participant au séjour				
Nom	Prénom	Date de naissance	Date d'arrivée	Date de départ

Animal : chat chien / race..... pucé, vacciné (carnet obligatoire), tenu en laisse

Nombre	Prestation	nuitées	Avril/mai/juin Septembre	Juillet Aout	TOTAL
	Forfait empl 0 à 2 pers + 1 véhicule (sans électricité)		13.45 €	16.30 €	
	Forfait empl 0 à 2 pers + 1 véhicule (avec électricité 10 A)		18.35 €	21.15 €	
	« Accueil vélo » 1 pers sans électricité		8.00 €	8.00 €	
	« Accueil vélo » 2 pers sans électricité		12.00 €	12.00 €	
	Personne supplémentaire		4.30 €	5.80 €	
	Enfant de moins de 5 ans		2.22 €	2.90 €	
	Visiteur		3.00 €	3.00 €	
	Véhicule supplémentaire		2.20 €	2.80 €	
	Animaux (pucé, vacciné, tenu en laisse)		2.70 €	2.70 €	
	Garage mort sans électricité		3.70 €	16.30 €	
	Garage mort avec électricité		6.60 €	21.15 €	
1	Frais de dossier		12.00 €	12.00 €	12.00 €
	Taxe de séjour (avril à septembre) à partir de 18 ans		0.22€	0.22€	
	TOTAL du séjour				

• Avec ce contrat, **je vous adresse** un versement de 62 €, correspondant à 50 € d'arrhes et 12 € de frais de dossier, libellé à l'ordre de régie camping Nt Dame de monts.

• **Je réglerai** le solde du séjour la veille de mon départ du camping (chèque, carte bancaire, chèques vacances, espèces).

• **J'accepte les conditions de locations ainsi que le règlement intérieur** du camping et m'engage à les respecter et les faire respecter par les personnes m'accompagnant.

Lu et Approuvé à.....

Camping Municipal à Notre Dame de Monts

Le2021

Le2021

CAMPING MUNICIPAL DE NOTRE DAME DE MONTS

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT

Afin de garantir à sa clientèle un emplacement pour le jour de son arrivée, le camping l'Orgatte accepte les locations.

Elles sont soumises aux conditions ci-dessous

- La location est effective à réception du présent contrat correctement rempli, signé par le locataire, accompagné d'un versement de 62 € à l'ordre de « régie camping », correspondant à 50 € d'arrhes et **12 € de frais de dossier**, puis retourné signer par le camping
- Le responsable du camping est seul juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de location.
- La veille de son départ du camping, le locataire règlera le solde du séjour, selon le nombre de personnes et les dates notés sur le présent contrat (règlement au mois pour les longs séjours).
- Les règlements par chèque, espèces, carte bancaire et chèques vacances sont acceptés.
- La location est personnelle ; il est interdit de sous-louer ou de céder l'emplacement ou la caravane à un tiers. Une seule caravane est autorisée par emplacement, ou un seul camping-car. Pas plus de deux véhicules par emplacement.
- L'emplacement réservé sera à disposition le jour de **l'arrivée à partir de 14h** et devra être libéré le jour du **départ avant 12h**. Une nuit supplémentaire sera facturée pour tout dépassement.
- Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes qui l'accompagnent ainsi qu'à ses visiteurs, le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil du camping
- Les emplacements « accueil vélo » 1et 2 personnes sont sous réserve d'accueillir un autre vélo cycliste sur le même emplacement et pour un maximum de trois nuits.
- Toute modification au contrat doit être signalée.
- En cas d'annulation de séjour, et quel qu'en soit le motif, aucun remboursement des arrhes et frais de dossier ne seront effectués et ce conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Afin de conserver sa location, le locataire doit **prévenir d'éventuels retards ou d'arrivée tardive**. Le responsable du camping se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles **24 heures** après la date d'arrivée notée sur le contrat.
- Les chiens de 1^{ère} catégorie « chiens d'attaque » sont interdits. Les chiens de 2^{ème} catégorie « de garde et de défense » devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Les animaux domestiques sont acceptés sous réserve qu'ils soient tatoués (ou porteur d'une puce d'identification), à jour de leurs vaccins, (carnet de vaccination obligatoire) et tenus en laisse, en aucun cas ils ne doivent être laissés seuls au camping en l'absence de leurs maîtres qui en sont responsables.
- Pour le bien-être des campeurs, toute l'équipe du camping est vigilante en matière d'hygiène ainsi qu'en matière d'esthétisme du camping et de ses équipements. Merci de ne pas jeter de mégots, de papiers et de ramasser les déjections de vos animaux.
- Les locataires sont tenus de respecter les lieux (environnement) et le voisinage (attention au bruit). Le silence est impérativement exigé (sous peine d'expulsion) entre 23h et 7h (circulation automobile interdite).
- Le locataire doit s'assurer que son contrat d'assurance couvre bien sa responsabilité civile en cas : de dommages ; d'incendie des biens d'autrui (habitations, forêts, récoltes...).
- Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou en cas d'incidents divers relevant directement de la responsabilité du campeur.
- En cas de litige qui ne serait pas réglé à l'amiable, seul le Tribunal Administratif de Nantes (44) sera compétent.